

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

12 JUIN 1997

PROJET DE DECRET

RELATIF AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL(1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION

PAR MME DOCQ, MM. GRAFE, FICHEROULLE, ISTASSE ET TAHAY

(1) Voir Doc. n° 148 (1996-1997) nos 1 à 22.

Amendement n° 170

A l'article 23, § 1^{er}, ajouter après les mots « du 17 juillet 1987 », les mots « ou d'un cahier des charges visé au présent décret ».

Justification

Cet amendement est nécessaire pour mettre en cohérence cet article avec les dispositions proposées à l'amendement n° 35 (titre II: Des services privés de radiodiffusion sonore).

Amendement n° 175

A l'article 23, § 5, supprimer les mots « de la reconnaissance ».

Justification

Cet amendement est nécessaire pour mettre en cohérence cet article avec les dispositions proposées à l'amendement n° 35 (titre II: Des services privés de radiodiffusion sonore).

N. DOCQ.
J.-P. GRAFE.
P. FICHEROULLE.
J.-F. ISTASSE.
C. TAHAY.